SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MRC de Matawinie
Entreprenante de nature!

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **23 janvier 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

> **RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2024 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 94 328 $ POUR LE PROJET D'ACQUISITION DU LOT 5 358 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 94 328 $**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 mars 2024.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce dix-huitième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le dix-huitième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier